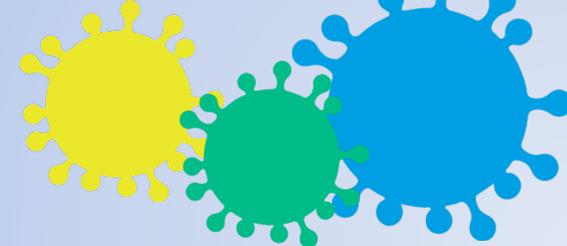
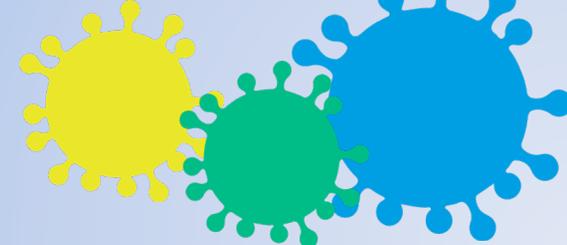


	ZONE JAUNE	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	MESURES SPÉCIALES D'URGENCE
EXTÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. • Des activités de groupe d'un maximum de 12 personnes, dont la pratique du double, sont permises sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. • Aucune compétition n'est autorisée. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires peuvent ouvrir dans le respect des mesures sanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. • Des activités de groupe d'un maximum de 12 personnes, dont la pratique du double, sont permises sous la supervision d'un responsable ou d'un entraîneur désigné par l'organisation. • Aucune compétition n'est autorisée. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires doivent être fermés, mais un accès aux installations sanitaires est autorisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. • Des activités de groupe d'un maximum de 8 personnes, dont la pratique du double, sont permises sous la supervision d'un responsable ou d'un entraîneur désigné par l'organisation. • Aucune compétition n'est autorisée. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires doivent être fermés, mais un accès aux installations sanitaires est autorisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. • Des activités de groupe d'un maximum de 8 personnes, dont la pratique du double, sont permises sous la supervision d'un responsable ou d'un entraîneur désigné par l'organisation. • Aucune compétition n'est autorisée. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires doivent être fermés, mais un accès aux installations sanitaires est autorisé.



	ZONE JAUNE	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	MESURES SPÉCIALES D'URGENCE
INTÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. • Des activités de groupe d'un maximum de 12 personnes sont permises, dont la pratique du double, sous la supervision d'une personne responsable de la supervision ou de l'encadrement. • Aucune compétition n'est autorisée. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires peuvent ouvrir dans le respect des mesures sanitaires. • Les propriétaires et gestionnaires d'installations de tennis doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale de joueurs et joueuses au même moment. 	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. • Les cours privés sont permis. Les cours de groupe sont permis seulement pour les occupants d'une même résidence. • Aucune compétition n'est autorisée. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires doivent être fermés, mais un accès aux installations sanitaires est autorisé. • Les propriétaires et gestionnaires d'installations de tennis doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale de joueurs et joueuses au même moment. 	<ul style="list-style-type: none"> • La pratique récréative en simple pour les participants de différentes résidences ou en double pour les occupants d'une même résidence est permise. • Les cours privés sont permis. Les cours de groupe sont permis seulement pour les occupants d'une même résidence. • Aucune compétition n'est autorisée. • Aucun spectateur ne peut se trouver sur le site, toutefois une personne accompagnatrice est autorisée pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes ayant un handicap. • Les vestiaires doivent être fermés, mais un accès aux installations sanitaires est autorisé. • Les propriétaires et gestionnaires d'installations de tennis doivent déterminer et indiquer la capacité d'accueil maximale de joueurs et joueuses au même moment. 	<p>La pratique du tennis au sein des installations intérieures est interdite.</p>



	ZONE JAUNE	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE	MESURES SPÉCIALES D'URGENCE
ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	<p>EXTÉRIEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> Les activités en groupe-classe stable ou avec un maximum de 12 élèves (intra-école; pouvant provenir de différents groupes-classes stables) sont permises. <p>INTÉRIEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> Les activités en groupe-classe stable ou avec un maximum de 12 élèves (intra-école; pouvant provenir de différents groupes-classes stables) sont permises. La pratique doit cependant être adaptée pour respecter la distanciation physique de deux mètres entre les groupes-classes stables. 	<ul style="list-style-type: none"> Les activités des programmes de sport-études et de concentration reconnus sont maintenues. Les activités parascolaires pratiquées en groupe-classe stable sont permises. Les compétitions et la présence de spectateurs sont interdites. Un accès aux vestiaires est autorisé pour les élèves concernés. 	<p>Les activités des programmes de sport-études et de concentration reconnus sont maintenues.</p>	<p>Toute activité en présentiel est interdite, incluant les programmes de sport-études et les autres programmes de concentration.</p>

RATIOS RECOMMANDÉS POUR LES ACTIVITÉS DE GROUPE (POUR TOUTES LES ZONES)

Groupe d'âge	Ratio instructeur-entraîneur / participants (tennis)
3-6 ans	1/6 (sur 3 terrains de minitennis)
7 ans et plus	1/6 (sur 1 terrain régulier ou 1 terrain 3/4)
7 ans et plus	1/8 (sur 2 terrains réguliers ou 2 terrains 3/4)